

## Vous êtes soumis à l'ISF ? Profitez-en pour aider votre Fondation...

**V**ous n'ignorez pas qu'une personne soumise à l'ISF a la **possibilité d'utiliser une partie de l'impôt dû à ce titre pour faire un don à une Fondation reconnue d'utilité publique** dont le siège social est en France. Cette réduction d'impôt est possible à hauteur de 75 % du montant du don (dans la limite de 50000 euros par an). Ainsi un contribuable dont l'impôt s'élèverait à 100 euros et qui ferait un don de 100 euros à une Fondation bénéficierait d'une réduction d'impôt de 75 euros et ne verserait plus au Trésor public que 25 euros d'impôt. Cette ré-

duction ne se cumule pas avec la réduction pour investissement dans une PME ni avec la réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu.

Les dons pris en compte sont ceux réalisés entre la date limite de dépôt de la déclaration ISF précédente (15 juin 2010) et la date limite de dépôt de la déclaration de l'année d'imposition (15 juin 2011) pour la détermination de l'ISF 2011.

**La Fondation des Lions de France est votre Fondation.**

100 % des dons qu'elle reçoit sont utilisés pour la réalisation

de ses objectifs (aucun frais de gestion n'est prélevé sur les dons). Elle permet d'aider vos clubs à réaliser leurs actions entrant dans le cadre des cinq objectifs de la Fondation :

- Prévention de la cécité et aide aux malvoyants
- Aide aux sourds et malentendants
- Aide aux personnes âgées
- Aide aux handicapés
- Aide à la jeunesse en difficulté

**Ainsi avec votre propre impôt, vous pourrez aider vos clubs.**

Quel meilleur moyen de choisir l'usage de votre impôt ? ■

AVEC VOTRE PROPRE IMPÔT, VOUS POURREZ AIDER VOS CLUBS.  
QUEL MEILLEUR MOYEN DE CHOISIR L'USAGE DE VOTRE IMPÔT ?

### Bon de soutien à la FLDF

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Déclare vouloir soutenir les actions de la Fondation des Lions de France.

Et joint à la présente un chèque de : .....

Virement: LCL 30002 00561 0000481655F Clé 96

Don en ligne : [www.lions-france.org/fondationlionsfrance](http://www.lions-france.org/fondationlionsfrance)

Conformément à la loi, un reçu de déductibilité fiscale sera adressé à tous les donateurs

À adresser à : Fondation des Lions de France - 295, rue St Jacques - 75005 Paris